



**C.F.P.P.A. de la mer et du littoral**  
BOURCEFRANC LE CHAPUS



**APPRENEZ AVEC NOUS**  
**CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT**

rue William Bertrand,  
17560 BOURCEFRANC  
05 46 85 98 20  
[cfppa.bourcefranc@educagri.fr](mailto:cfppa.bourcefranc@educagri.fr)

**TAUX DE REUSSITE**

**100 % (EN 2022)**

**TAUX DE SATISFACTION**

**98% (EN 2022)**

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 05/12/2022

**LA DÉMARCHE  
DE VALIDATION  
DES ACOUIS DE  
L'EXPÉRIENCE  
EN  
AQUACULTURE**



Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

# OBJECTIF

Permettre à un candidat ayant une expérience à minima de 12 mois d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme, d'accéder via le dispositif de VAE, au Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Aquacole Maritime-Continental (BPREA MC), BAC PRO Cultures Marines et BAC PRO Aquaculture.

## PUBLIC CONCERNE

Salarié, demandeur d'emploi et chef d'entreprise.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

L'accompagnement se fait à la suite de l'acceptation du dossier de recevabilité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). L'accueil dans le dispositif se fait tout au long de l'année.

## FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

# L'ACCOMPAGNEMENT



## DÉMARCHE

### 1- Information, orientation et conseil:

- Le centre apporte un conseil individualisé au candidat, l'oriente vers la voie à suivre la plus pertinente pour son projet professionnel et l'informe sur la démarche.

### 2- Constitution du "Dossier de Recevabilité":

- Le candidat construit un dossier de recevabilité pour la DRAAF avec l'accompagnement du centre de formation.

### 3- Étude de Recevabilité:

- La DRAAF étudie le dossier du candidat et transmet sa décision à celui-ci.

### 4- Constitution du "Dossier de Validation":

Le candidat est désormais bénéficiaire du centre et est accompagné par un référent pour la l'élaboration de son Dossier de Validation.

### 5- Dépôt du "Dossier de Validation":

- Le bénéficiaire transmet son dossier à la DRAAF.

### 6- Premier passage devant un jury:

-Le bénéficiaire est convoqué par la DRAAF pour la présentation de son dossier devant un jury.

La DRAAF statuera et transmettra sa décision (validation totale, partielle ou absence de validation) au bénéficiaire.

Note: En cas de validation partielle, le bénéficiaire devra apporter les pièces manquantes à son dossier et repasser une deuxième fois devant un jury.



## PRE-REQUIS

- Justifier de 12 mois d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme,  
- Avoir un projet d'installation en aquaculture, ou souhaiter valider un niveau de formation 4.



## DIPLOME

Les diplômes sont délivrés par les Ministères de tutelle aux candidats ayant validé leur dossier devant un jury.



## MODALITES

Un coût horaire de 78 € pour une durée maximale de 18 heures d'accompagnement individuel. L'accompagnement est réalisé en présentiel ou en visioconférence suivant les préférences du bénéficiaire.